

DEPARTEMENT DU LOT  
MAIRIE DE PARNAC



---

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02/10/2023**

---

- **Date de CONVOCATION : 26/09/2023**
- **Nombre de conseillers en exercice : 11**

Présents : GASTAL Gwladys, BOMPA Philippe, RIGAL Philippe, FREZABEU Philippe, DESPRATS Patricia, SOULAYRES Mathieu, COUDERC Véronique, DELCROS Alain

- ❖ **Etaient excusés ou absents** : SERIS Daniel, LEYMARIE Anne-Marie, GASTAL Marc.
- ❖ **Procurations** :
- ❖ **Secrétaire de séance** : BOMPA Philippe.

Le quorum étant atteint, La séance est ouverte,

- ❖ Approbation du Procès-Verbal du 9 juin 2023.

Après ouverture de la séance par Madame la première adjointe, par suppléance, pour le Maire empêcher, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 25 juillet 2023 a été approuvé à l'unanimité, et nous passons à l'ordre du jour.

**Objet : D.M N°4 – COMMUNE .**

*LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2023.*

**CREDITS A OUVRIR**

Chapitre	Opération	Article	Nature	Montant
204	85	2041582	Bâtiments et installations	4500

**CREDITS A REDUIRE**

Chapitre	Opération	Article	Nature	Montant
21	74	2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	- 4500

**DEPARTEMENT DU LOT  
MAIRIE DE PARNAC**

**Objet : D.M N°1 – SERVICE EAU .**

*LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2023.*

**CREDITS A OUVRIR**

<b>Chapitre</b>	<b>Article</b>	<b>Nature</b>	<b>Montant</b>
014	701249	Reversement à l'agence de l'eau – Redevance pour pollution d'origine domestique	10 747

**CREDITS A REDUIRE**

<b>Chapitre</b>	<b>Article</b>	<b>Nature</b>	<b>Montant</b>
011	6378	Autres taxes et redevances	- 10 747

**Objet : D.M N°2 – SERVICE EAU .**

*LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2023.*

**CREDITS A OUVRIR**

<b>Chapitre</b>	<b>Article</b>	<b>Nature</b>	<b>Montant</b>
014	701259	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	3 489

**CREDITS A REDUIRE**

<b>Chapitre</b>	<b>Article</b>	<b>Nature</b>	<b>Montant</b>
011	6378	Autres taxes et redevances	- 1253
011	6068	Autres matières et fournitures	- 2236

**DEPARTEMENT DU LOT  
MAIRIE DE PARNAC**

**Objet : Tarif service de l'eau.**

Mme la 1<sup>er</sup> adjointe au maire propose sur proposition de la commission service de l'eau, de réviser la tarification pour le service de l'eau potable :

Prix M3		Prix Unitaire €
Consommation		1,00 €
<b>Abonnement général annuel en fonction du diamètre du compteur</b>		
Abonnement annuel	DN 15	70 €
Abonnement annuel	DN 20	100 €
Abonnement annuel	DN 25	120 €
Abonnement annuel	DN 50	150 €
Abonnement annuel	DN 80	180 €
Abonnement annuel	DN 90	210 €
Abonnement annuel	DN 100	250 €
Abonnement annuel pour compteur supplémentaire en fonction du DN		-50%
<b>Branchement et pose compteur/ Linéaire inférieur à 7m</b>		
FORFAIT	DN 15	1 200 €
FORFAIT	DN 20	1 300 €
FORFAIT	DN 25	1 400 €
FORFAIT	DN 50	1 550 €
FORFAIT	DN 80	1 650 €
FORFAIT	DN 90	1 850 €
FORFAIT	DN 100	2 000 €
<b>Branchement et pose compteur/ Mètre linéaire supérieur à 7 m</b>		
par ml en +	DM15	80 €
par ml en +	DN 20	100 €
par ml en +	DN 25	135 €
par ml en +	DN 50	150 €
par ml en +	DN 80	165 €
par ml en +	DN 90	180 €
par ml en +	DN 100	200 €
<b>Tarifications annexes</b>		
Pénalité pour prélèvement sans autorisation sur installations publiques		500 €
Frais d'ouverture ou de fermeture d'un compteur		50 €
Raccordement chantier		250 €
Facturation forfaitaire à la suite de dégradation ou falsification du comptage		1 000 €

**DEPARTEMENT DU LOT  
MAIRIE DE PARNAC**

**Objet : Réhabilitation de l'ancienne école en MAM .**

En séance du 12 décembre 2022, le Conseil municipal a approuvé l'Avant-Projet définitif du projet de construction M.A.M dans les locaux de l'ancienne école et le coût des travaux de cette opération est fixé à 375 086 € HT.

Vu la délégation du Conseil Municipal du 9 juin 2020 de prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlements des marchés et accords-cadres ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, la procédure de consultation des entreprises a été lancée le 2 juin 2023, selon la procédure de l'appel d'offres ouvert pour les lots :

Lot n°	Objet du lot
Lot n° 01	DEMOLITION / GROS ŒUVRE / ENDUIT
Lot n° 02	COUVERTURE / ZINGUERIE / BARDAGE BOIS
Lot n° 03	MENUISERIES EXTERIEURES
Lot n° 04	MENUISERIES INTERIEURES
Lot n° 05	PLATRERIE / ISOLATION
Lot n° 06	REVELEMENT DE SOLS
Lot n° 07	PEINTURE NETTOYAGE
Lot n° 08	SERRURERIE
Lot n° 09	ELECTRICITE
Lot n° 10	PHOTOVOLTAIQUE
Lot n° 11	PLOMBERIE CHAUFFAGE VENTILATION

En application des articles L2142-2, R2161-2 à R2161-5 du Code de la Commande publique. Les candidats avaient jusqu'au 30 juin 2023, 14h00 pour remettre une offre.

Concernant la procédure d'appel d'offres, les lots N°3, N°4, N°8 et N°11 ont été infructueux, nous avons opté, sur conseil de notre maître d'œuvre, pour une consultation en direct.

Les lots N°1, N°2 et N°7 ont été négociés.

Les lots N°5, N°6, N°9 et N°10 ont été attribués suivant la notation :

Prix des prestations = 40%

Valeur technique = 60%

Moyens mis en œuvre (humains et matériels) = 5 points

Méthodologie et organisation = 5 points

Décomposition des tâches = 3 points

Documentation et fiches techniques = 4 points

Qualité de présentation du dossier technique = 3 points

Le montant total des lots attribués s'élève ainsi à 75 166.15 € HT.

Après négociation, les lots N°1, N°2 et N°7 ont été attribués pour un montant de 157 729.81 € HT.

**DEPARTEMENT DU LOT**  
**MAIRIE DE PARNAC**

Les lots N°3, N°4, N°8 et N°11 font l'objet d'une consultation directe par le maitre d'œuvre. Il nous propose l'entreprise ARTISABOIS pour les lots N°3 et N°4 ; l'entreprise JDE pour le lot N°11 et l'entreprise Kairos pour le lot N°8.

Lot N°3 : 48 365 € HT - accepté

Lot N°4 : 28 405 € HT - accepté

Lot N°11 : 45 142 HT - accepté

Nous attendons toujours la proposition pour le lot N°8.

Le montant des lots attribués hors marché est de 121 912 €

ESTIMATION TRAVAUX		DCE		Reel
	MONTANT	HT	HT	TTC
Lot N°1	Gros œuvre/démolition/VRD	92 234,00	108 000,00	129 600,00
Lot N°2	Couverture bardage bois	31 807,76	35 740,00	42 888,00
Lot N°3	Menuiseries extérieures	38 474,03	48 365,00	58 038,00
Lot N°4	Menuiseries intérieures	21 456,71	28 405,00	34 086,00
Lot N°5	Platrerie/isolation	32 163,56	22 684,40	27 221,28
Lot N°6	Revêtement des sols/Faiences	15 772,15	13 920,75	16 704,90
Lot N°7	Peinture/ Nettoyage	11 979,70	13 989,81	16 787,77
Lot N° 8	Serrurerie	22 969,28		
Lot N°9	Electricité	23 893,10	20 172,00	24 206,40
Lot N°10	Photovoltaïques	13 910,00	18 389,00	22 066,80
Lot N°11	Plomberie/Chauffage/ventilat°	40 125,00	45 142,00	54 170,40
	TOTAL	344 785,29	354 807.96	425 769.55

## LE CONSEIL MUNICIPAL

### Après avoir délibéré,

- Approuve les décisions concernant l'attribution des lots N°5, N°6, N°9 et N°10, la négociation et l'attribution des lots N°1, N°2 et N°7 et la consultation directe pour les lots N°3, N°4, N°8 et N°11.
- Dit que les crédits sont inscrits au budget 2023.

**DEPARTEMENT DU LOT**  
**MAIRIE DE PARNAC**

**Objet : Régularisation bornage sur le site du Pargou.**

Mme Gwladys GASTAL, 1<sup>er</sup> adjointe, pour le maire empêché expose ce qui suit :

À la suite de l'aménagement de la cale du site le Pargou et afin de mieux délimiter l'espace public et le chemin rural, nous avons fait appel à un géomètre qui nous a dressé un procès-verbal de reconnaissance de limite.

Pour conclure cette procédure, nous devons acheter un bout de la parcelle N°A 485 à Mr GOGARD.

Mme Gwladys GASTAL, 1<sup>er</sup> adjointe, pour le maire empêché propose l'acquisition à Mr GODARD pour un montant de 50 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide, la régularisation du tracé au site le Pargou suivant le plan de division joint à la présente délibération.
- Décide l'acquisition de parcelle,
- Autorise Mr la Maire à signer tous les documents nécessaires.

**Objet : Candidature à l'A.M. I du département du Lot : VILLAGE A-VENIR.**

Mme la 1<sup>er</sup> adjointe au maire par suppléance, pour le Maire empêché expose à l'assemblée :

Le Département du Lot a lancé un appel à manifestation d'intérêt en ce mois de septembre 2023. Huit communes seront retenues qui permettront aux élus locaux de bénéficier d'un accompagnement sur mesure en matière d'ingénierie en mettant à disposition des ressources du Département du Lot et du CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement). Afin de revitaliser le maillage des centre bourgs du territoire, éléments essentiels de l'attractivité du Lot, le dispositif s'intéresse à la fois aux logements, aux mobilités, aux aménagements, au patrimoine, aux équipements publics tout en impliquant les citoyens et les parties prenantes (intercommunalités, services de l'Etat, Parc naturel régional des Causses du Quercy).

La commune de Parnac est concernée par plusieurs problématiques :

- Pas de réel centre-bourg.
- Manque de logements en location.
- 28 maisons de vignes à préserver.

Mme la 1<sup>er</sup> adjointe au maire par suppléance, pour le Maire empêché propose au Conseil Municipal de candidater à l'appel à manifestation d'intérêt, VILLAGE A-VENIR.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents :

**DEPARTEMENT DU LOT**  
**MAIRIE DE PARNAC**

- D'approuver la candidature à l'appel à manifestation d'intérêts VILLAGE A-VENIR du département du Lot.
- D'autoriser Mr. le Maire à signer toutes pièces utiles à ce dossier.

### **Questions Diverses**

---

#### **➤ Subvention Collège de Luzech – Voyage Scolaire**

Lors de la réunion, Mme la première Adjointe a présenté la demande de subvention émanant du collège de Luzech pour un projet de voyage en Grande-Bretagne, destiné aux élèves de 4ème. Il convient de noter que 6 élèves de la commune sont concernés par ce projet.

À l'issue des discussions, les élus ont pris la décision d'octroyer une subvention de 300€ pour soutenir ce projet.

#### **➤ Participation Citoyenne**

Notre agent procédera sous peu à l'installation de 5 panneaux de participation citoyenne. Trois d'entre eux seront positionnés aux entrées de Parnac, tandis que les deux autres seront installés dans le Hameau de Cels.

#### **➤ Devis en Cours**

Monsieur BOMPA a présenté un devis de l'entreprise SJTP pour creuser en vue de l'implantation d'une nouvelle cuve de récupération d'eau de pluie. Le montant du devis s'élève à 2 800 € hors taxes (3 360 € toutes taxes comprises).

Il est à noter que le coût total de la cuve est estimé à environ 15 000 €.

#### **➤ Dégâts des Eaux Salle des Fêtes**

Nous avons reçu les trois devis sollicités auprès de Monsieur RESSEJAC, se présentant comme suit :

- Solution n°1 avec utilisation des tuiles existantes : 26 418.96 € TTC
- Solution n°2 avec couverture en bac acier : 25 599.06 € TTC
- Solution n°3 avec remplacement par des tuiles neuves : 35 691.72 € TTC

À la suite de discussions, la préférence s'est orientée vers la proposition impliquant le remplacement par des tuiles neuves. Ainsi, nous souhaitons solliciter deux autres propositions, et Monsieur BOMPA a suggéré de les demander aux entreprises KAIROS et FARGAL.

**DEPARTEMENT DU LOT  
MAIRIE DE PARNAC**

➤ **Logements Communaux**

Nous sommes actuellement en attente du devis demandé à l'entreprise BATI AMENAGEMENT concernant les problèmes d'humidité rencontrés par notre locataire.

À la suite des discussions entre les élus, il est proposé de solliciter un devis supplémentaire à l'entreprise KAIROS.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.**

Mr. BOMPA Philippe,  
2ème Adjoint,  
Secrétaire de séance,

Mme GASTAL Gwladys,  
1<sup>er</sup> adjointe,  
par suppléance, pour le Maire empêché,